

ACCORD TEMPS DE TRAVAIL : FO DIT NON

Moins de jours de repos, des trajets payés un an plus tard, une augmentation qui ne compense pas. Voici, ligne par ligne, ce que l'accord change pour vous.

AVANT / APRÈS : QUE GAGNENT LES SALARIÉS ?

CE QUI CHANGE	AVANT	APRÈS L'ACCORD	QUE GAGNEZ-VOUS ?
Repos des techniciens	22 JNT + 6,5 RTT par an (dont 1 pour la solidarité)	12,5 RTT par an	Rien. 16 jours de repos en moins par an.
Repos du personnel de structure	6,5 RTT par an (dont 1 pour la solidarité). JNT récupéré s'il tombe un jour férié	Plus de RTT, journée de solidarité offerte. JNT perdu s'il tombe un jour férié	Rien. 5,5 jours de repos en moins par an, et des JNT perdus les jours fériés.
Trajets de plus d'1 h	Payés chaque mois	Sur un compteur : repos par tranche de 7,5 h, ou paiement en janvier-février N+1	Rien. Vous faites crédit à l'entreprise pendant des mois.
Salaire	—	+2,5 %, minimum 50 € brut par mois	Moins que le temps de travail en plus.
Intéressement	Aucun depuis fin 2023	« Jusqu'à » 1 200 € par an, sous critères	Une promesse : le retour de ce qui existait, sans garantie.
Compte épargne temps	1 à 3 jours par an selon l'ancienneté	3 jours par an dès 1 an d'ancienneté	Un petit plus pour les moins de 15 ans d'ancienneté. Rien pour les autres.

La Direction l'écrit elle-même dans sa note du 10 septembre : « plus de jours travaillés ».

**TRAVAILLER PLUS, POUR UNE AUGMENTATION QUI NE
COMPENSE PAS.**

LA MÉTHODE DE LA DIRECTION : LE CHANTAGE

« L'ÉCHEC N'EST DONC PAS UNE OPTION »

Note d'information de la Direction, 10 septembre 2026

C'est la Direction qui a dénoncé l'accord de 2018. Aujourd'hui, elle menace les salariés de tout perdre s'ils refusent le sien. Et en plein appel à la grève, elle rappelle que votre participation et vos primes dépendent des résultats. **Le chantage n'est pas du dialogue social.**

VOS JOURS DE REPOS REMPLAÇAIENT DES AUGMENTATIONS

En 2019, selon la Direction, les salariés ont choisi de « **privilégier les jours de repos plutôt qu'une augmentation** ».

Et elle prévient : « **Nous ne pouvons pas à la fois augmenter la masse salariale et améliorer la rentabilité.** »

Propos de la Direction au CSE du 19 septembre 2025

-1 128 € PAR AN

de pouvoir d'achat perdu depuis 2021 pour 3 salariés sur 4 concernés

MARGE * 5,5

la marge d'exploitation par salarié entre 2021 et 2024

Hier, des jours de repos à la place des augmentations. Demain, ni les jours, ni le rattrapage.

CE QUE FO AVAIT PROPOSÉ : RIEN N'A ÉTÉ RETENU

- ✓ Une vraie augmentation des salaires
- ✓ La journée de solidarité offerte à tous
- ✓ Une prime sur le chiffre d'affaires pour tous
- ✓ Des jours offerts par l'employeur et des ponts
- ✓ Une prime compensant la perte des JNT et des RTT

Vous avez signé la pétition pour l'accord ? Nous vous comprenons : on vous a fait craindre de tout perdre. Notre colère vise la méthode de la Direction, pas vous.

FO SAPIAN : PAS À LA TABLE, MAIS À VOS CÔTÉS

Parlez-en à vos élus FO • sapian.forcecouvriere@gmail.com

Sources : rapport Progexa sur la politique sociale 2024, CSE
Ne pas jeter sur la voie publique.